Envoyé en préfecture le 15/05/2026
Reçu en préfecture le 15/05/2026
Publié le
ID : 029-212900773-20260512-CM26_04009-DE

Date de mise en ligne :

Guissény
Gwiseni
Finistère
Pen-Ar-Bed
Tél / Pellg : 02 98 25 61 07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUISSÉNY N°CM/26-04009

Date d'envoi de la convocation : 5 mai 2026

Nombre de membres en exercice	= 19
Présents	= 17
Votants	= 19

RÉUNION DU 12 MAI 2026

Proposition de personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs

L'an deux mille vingt-six, le douze-mai à dix-huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Jean-Louis BONDU, maire.

Étaient présents : Marilène BACK, Violaine BODENNEC, Jean-Louis BONDU, Herveline CABON, Jean-François DELAPRE, Vannessa FLAUX, Sandrine FLOCH, Fabien GINESTE, Stéphanie GUEGUEN, Laurence GUERINET, Isabelle HERFELD, Gérard LE GUEN, Sylvain L'HEVEDER, Cécile LORMEAU, Raphaël RAPIN, Michel RINNA, Jean-Marie TREHORET, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés et représentés : Florian CARDINALE et Michaël CONQ donne respectivement procuration à Vanessa FLAUX et Raphaël RAPIN

Absents :

Les conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales. Jean-François DELAPRÉ a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

EXPOSE DES MOTIFS

Jean-François DELAPRÉ, adjoint au Maire en charge des Fiannces, explique que conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Le renouvellement de la CCID doit intervenir dans un délai de deux mois à compter de l'installation du Conseil Municipal.

1 - Rôle de la CCID

La commission communale des impôts directs (CCID) joue un rôle essentiel dans l'organisation de la fiscalité locale, bien que son pouvoir demeure consultatif. Elle intervient principalement dans l'évaluation des biens immobiliers, en contribuant à la détermination de leur valeur locative, base de calcul des impôts locaux. À ce titre, elle participe à la définition des locaux de référence, à l'appréciation des surfaces et à l'élaboration des tarifs d'évaluation, tant pour les propriétés bâties que non bâties. Elle est également amenée à formuler des avis sur certaines réclamations des contribuables, notamment en matière de taxe d'habitation ou de taxe foncière, lorsque celles-ci portent sur des questions de fait. Par ailleurs, elle s'inscrit dans un processus plus large de mise à jour des bases fiscales, alimenté par le suivi régulier des évolutions du parc immobilier, telles que les constructions nouvelles, les transformations ou les démolitions.

Toutefois, son rôle reste limité à une fonction d'aide à la décision, l'administration fiscale conservant le pouvoir de décision.

La CCID se réunit une fois par an dans le cadre de sa mission consultative, en présence d'un représentant des services fiscaux.

Les réunions ont lieu à huit clos : seuls les membres de la commission sont habilités à y assister. La présence du Président de la commission est indispensable, à savoir le Maire ou son Adjoint délégué pour la CCID.

2 - Composition de la CCID

La composition de la commission est la suivante :

- le Maire ou un Adjoint délégué, président de commission
- 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants

Les membres sont désignés par la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) : La liste de propositions établie par délibération du conseil municipal doit comporter 24 noms :

- 12 noms pour les commissaires titulaires ;
- 12 noms pour les commissaires suppléants ;

Envoyé en préfecture le 15/05/2026
Reçu en préfecture le 15/05/2026
Publié le
ID : 029-212900773-20260512-CM26_04009-DE

Date de mise en ligne :

Conformément au 3ème alinéa de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), les personnes proposées pour être commissaires au sein de cette commission communale des impôts directs doivent remplir les conditions suivantes :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ;
- être âgés de 18 ans au moins ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises) ;
- être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

DÉLIBÉRATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, par 19 voix pour,
Article 1 : désigne les vingt-quatre personnes suivantes respectant les dispositions susmentionnées, étant entendu que les Services Fiscaux retiendront 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, le Maire ou son adjoint délégué en assurant la présidence de droit.

	Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
1	Mme	GOUEZ	Françoise	31/10/1953	37 rue Yan' Dargent, Guissény	TH
2	M.	CLOAREC	Jean-Yves	02/02/1949	8 route de Brendaouez, Guissény	TH
3	M.	LE HIR	Philippe	04/10/1969	25 Kéroullidic, Guissény	TH
4	M.	CARDINALE	Florian	27/01/1984	47 route de Kerlouan, Guissény	TH
5	Mme	SIMON	Odile	18/05/1951	10 rue de Novéden, Guissény	TH
6	M.	BITTARD	Christian	05/05/1957	3 rue des pêcheurs, Guissény	TH
7	Mme	BERVAS	Monique	22/12/1951	32 Route de Brendaouez, Guissény	TH
8	M.	LE REST	François	23/12/1957	1 Le Dirou, Guissény	TH
9	Mme	LE GOFF	Irène	03/04/1959	7 route de Milin ar Raden, Guissény	TH
10	M.	GALL	Bernard	02/07/1949	1 Kéraignan Bian	TH
11	M.	SERGENT	Yann	25/12/1953	1 Kervélléré, Guissény	TH
12	M.	LE FUR	Ronan		4 Keralloret, Guissény	TH
13	M.	FLOCH	Yves	17/09/1946	4 rue René Bihannic, Guissény	TH
14	M.	BERGOT	Joseph	11/02/1950	23 rue Paul Gauguin, Guissény	TH
15	Mme	BROSSARD	Marie-Hélène	18/08/1950	6 Résidence de la Baie, Guissény	TH
16	Mme	FLAUX	Vanessa	20/04/1982	26 rue Paul Gauguin, Guissény	TH
17	M.	LE GALL	Antoine	09/11/1950	4 Goslan, Guissény	TH
18	M.	ELIES	Augustin	08/01/1951	16 rue René Bihannic, Guissény	TH
19	Mme	GUERINET	Laurence	28/08/1972	19 bis rue du Chanoine Ranou, Guissény	TH
20	Mme	LE ROY	Béatrice	10/02/1963	11 Croas ar Gall, Guissény	TH
21	M.	SOUQUES	Christian	10/05/1958	29 rue Yan' Dargent, Guissény	TH
22	M.	FAVE	Jean-Louis	12/02/1952	1 rue Yan' Dargent, Guissény	TH
23	M.	LYVINEC	Michel	10/05/1950	7 Rue de Béthanie, Guissény	TH
24	M.	DROFF	David	03/05/1958	12 rue Traverse, Guissény	TH

Article 2 : Précise que Jean-Louis BONDU et Vanessa FLAUX sont les deux interlocuteurs pour la commune.

À Guissény, le 12 mai 2026
Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,
Jean-Louis BONDU

MAIRIE DE GUISSENY 29880

Le secrétaire de séance,
Jean-François DELAPRÉ